



Réunion du Sous-comité de l'équité, de la diversité et de l'inclusion

Le lundi 9 août 2021

12 h (HAE)

Réunion par Microsoft Teams

PROCÈS-VERBAL

Présents : Granda Kopytko, Jamie Lafontaine, Maureen Collins, Camille Awada

Membres du personnel : Jennifer George (conseillère principale du président), Katia Theriault (directrice des Communications et des Affaires publiques), Dina Epale (conseiller, Plaidoyer et Affaires publiques), Jean Ouellette (directeur général) et Patricia Kumbakisaka (adjoindte administrative et secrétaire du Sous-comité)

Ouverture de la séance/présentations

La séance est ouverte à 12 h 08 par Jean Ouellette (directeur général).

Mots de bienvenue et remarques générales

- Jennifer et Jean souhaitent la bienvenue à tous et expliquent brièvement en quoi consiste le Sous-comité.
- Cette instance permettra d'offrir aux membres de nombreuses possibilités de participer aux activités d'un sous-comité.

Adoption de l'ordre du jour

Résolution pour l'adoption de l'ordre du jour – adoptée à l'unanimité (approuvée par tous).

Élection du président du Sous-comité

- Camille propose Jamie/Jamie accepte.
- Jennifer mentionne que les sous-comités peuvent compter un président et un coprésident.
- Granda manifeste de l'intérêt pour assurer ces fonctions.
- Vote des participants : *Jamie Lafontaine (président)* et *Granda Kopytko(coprésidente)*.

Rôles et responsabilités du Sous-comité (Jean Ouellette et Jennifer George)

- Le rôle du Sous-comité est de mettre sur pied trois sous-comités principaux qui se concentreront sur la *diversité, l'équité et l'inclusion*
 1. Le Sous-comité examinera ces questions et travaillera avec l'ACEP pour voir comment nous pouvons rendre l'organisation *plus progressive et plus représentative*, en offrant les services de qualité supérieure que nous devrions offrir à tous nos membres. Il s'agira d'un sous-comité-cadre où nous discuterons des changements à apporter pour favoriser la diversité et l'inclusion, et de ce qui peut être fait différemment ou mieux.
 2. Le deuxième volet au travail du Sous-Comité portera sur les questions concernant *l'employeur et les RH* (par exemple : Quelles sont nos procédures de recrutement? Comment assurons-nous le recrutement et/ou



comment les postes sont-ils pourvus? Qu'en est-il du développement de carrière?)

3. Le troisième et dernier volet portera sur les *services de représentation* (p. ex. l'ACEP a déjà reçu des messages de membres demandant des renseignements sur l'approche à adopter concernant certains cas).
- Il y aura une retraite du CEN les 16 et 17 septembre et les membres discuteront du mandat et du rôle du Sous-comité.
 - Le président du Sous-comité sera également chargé de préparer l'ordre du jour et d'assurer la présidence de la réunion.

Mandat (présenté par Jennifer George)

- Le Sous-comité est créé par le CEN.
- Le Sous-comité, dont l'acronyme est le SCEDI, est formé du président, d'un coprésident, de trois à cinq directeurs du CEN, du directeur général de l'ACEP, de la conseillère principale du président et d'un adjoint administratif de l'ACEP pour assurer le secrétariat des séances.
- Le SCEDI formera d'autres sous-comités au besoin et les membres réguliers seront invités à en faire partie.
- Le Sous-comité peut avoir un président, et, parfois, un coprésident peut être élu.
- Si nous envisageons de former des sous-comités, nous nous intéresserons aux problèmes auxquels les membres pourraient être confrontés (p. ex. les problèmes touchant les femmes au travail; il serait bon de s'assurer la participation de personnes qui ont vécu ces expériences).
- Si quelqu'un décide de se retirer du comité, le président doit en informer le CEN.
- Mandat : Le SCEDI sera chargé de travailler avec le CEN et l'équipe de direction pour lutter contre la discrimination fondée sur des motifs existants et le syndicat doit être exempt de toute discrimination.
- Le SCEDI élabore un plan d'action (examen et recommandation des rôles et responsabilités).
- Le Sous-comité doit formuler des recommandations au CEN sur les priorités et la manière de répondre aux besoins et de tenir compte de la diversité pour ce qui est des préoccupations des membres.
- Les réunions auront lieu tous les mois et trois membres votants devront être présents.
- Ces réunions sont réservées aux membres du Sous-comité, à moins qu'un conférencier ne soit invité.
- Lors de la première réunion suivant une élection générale, nous examinerons le mandat et recommanderons tout changement au CEN.
- Une fois le mandat achevé, nous devons le présenter au CEN à la mi-septembre pour approbation.

Prochaines étapes



- Le Sous-comité doit revoir le mandat.
- Patricia et Jennifer mettront en place un canal privé MS Teams.
- Le Sous-comité décide de se réunir le premier jeudi de chaque mois à partir de septembre. Patricia enverra tous les calendriers mensuels à partir de la première semaine de septembre jusqu'à juin 2022.

Prochaine réunion

- La prochaine réunion aura lieu le jeudi 9 septembre de midi à 13 h.

La séance est levée à 12 h 48 (HAE).
